

# ARRETE MUNICIPAL n° AC 2024.62

**Objet :**  
**Occupation domaine public**  
**Course « Alpsman » 2024**

**Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,**

- ◆ Vu le Code de la sécurité intérieure, et notamment les articles L.111-1 ; L.131-1 ; L.511-1
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ◆ Vu l'article R.610-5 du code pénal
- ◆ Vu la demande présentée par ALPSMAN, 99, impasse du Lanfonnet, 74410 Saint-Jorioz, pour permettre l'organisation des courses « Alpsman Xtrem », « AlpsMan Half Triathlon », « Alpskid » et « Alpsman Xpérience », le **samedi 08 et dimanche 09 juin 2024**.
- ◆ Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'utilisation d'un secteur public afin de mettre en œuvre cette organisation en toute sécurité.

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Monsieur VALENTIN Ludovic, représentant l'association "ALPSMAN", est autorisé à occuper la plage municipale, le site de l'ancien UCPA et l'esplanade de l'espérance pour l'organisation et le déroulement des courses sportives prévues les **samedi 08 et dimanche 09 juin 2024** et ce à **compter du mardi 04 juin 2024**. –

### **Article 2 :**

**Le parking du laudon, coté piste cyclable, sera réservé aux organisateurs pour la mise en place d'un ravitaillement le samedi 08 juin 2024 après-midi.**---

Les parkings situés route de sales (près des tennis couverts) et route du Laudon (en face de la salle Augustine Coutin) seront réservés à l'organisation à compter du vendredi 07 juin 2024 à 08h

### **Article 3 :**

La surveillance des sites, reste à charge de l'organisateur.

Mention est faite que les accès resteront accessibles aux promeneurs et autres usagers et que les différents sites devront être rendu dans leur état initial.

### **Article 4 :**

Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

### **Article 5 :**

Le présent arrêté sera :

- ◆ TRANSMIS A :
  - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
  - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
  - ✓ Madame la responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
  - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
  - ✓ Monsieur le directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
  - ✓ Aux demandeurs : [ludovic@lvorganisation.com](mailto:ludovic@lvorganisation.com); [marlene@lvorganisation.com](mailto:marlene@lvorganisation.com)
  - ✓ Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
- ◆ Diffusé sur le site de la mairie : [www.saint-jorioz.fr](http://www.saint-jorioz.fr)

A SAINT-JORIOZ  
Le mardi 16 avril 2024

Le Maire  
Michel BEAL

